

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2014**

L'an **deux mille quatorze**, le dix novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves d'AMÉCOURT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU.

Absents ou excusés : Mme Sandrine DECHE (pouvoir à Marie-José LAWThER), Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET (pouvoir à Christophe MIQUEU).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu du 22 septembre et si des observations sont à formuler, aucune remarques n'étant faite le compte rendu est adopté à dix-neuf voix pour.

Monsieur le maire indique que le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2014 n'a pas pu être envoyé aux conseillers municipaux et propose donc de reporter son adoption au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, d'enregistrer les débats des séances afin de faciliter la rédaction des PV et les validations de ces derniers.

Madame Patricia SCHEEBERGER REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour

1 – Budget – DM virement de crédit en section d'investissement

Et le retrait du point suivant

5 – PLU

Le Conseil municipal donne son accord pour l'ajout et le retrait des points énoncés ci-dessus à l'ordre du jour.

1 – BUDGET - FINANCES

- Assainissement – **Délibération 2014-11-01**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la subvention accordée par l'Agence Adour Garonne pour l'étude hydraulique du Bourg Ouest de sauveterre de Guyenne et qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative.

		R	D
art 13911	subvention Agence Adour Garonne	2 552.00 €	
art 2031	frais d'étude		2 552.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, adopte la décision modificative.

- Subvention façade – **Délibération 2014-11-02**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Madame Chrystelle GUYONNET propriétaire d'un immeuble rue du Petit Bordeaux pour la réfection de la façade.

Conformément à la délibération 2012-05-05 accordant une subvention pour la réfection des façades de la bastide :

1000 € pour les façades de la place centrale

500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées

300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des monuments historiques

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Conseil Général conditionne désormais ses aides « villages anciens » à une subvention initiale de la commune. Il indique que cette subvention ne peut être versée que si une déclaration de travaux a été déposée en Mairie et qu'elle a recueilli un avis favorable de l'ABF.

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à dix-neuf voix pour, d'accorder une subvention à Madame Chrystelle GUYONNET pour la réfection de la façade de son immeuble rue du Petit Bordeaux pour un montant de 300 €.

- Tarifs communaux 2015 – **Délibération 2014-11-03**

Monsieur le Maire présente les différents tarifs communaux 2014 en vue de leur révision pour l'année 2015 :

DROIT DE PLACE

Abonnés	par ml au trimestre	3.10 €
	forfait	
Non Abonnés	entre 1 et 5 ml	1.60 €
	entre 5 et 10 ml	3.10 €
	sup. + de 10 ml	1.60 €
Emplacement	Foirail	80.00 €

MEUBLES COMMUNAUX

caution	250.00 €
de juin à septembre	
1 nuité	53.00 €
1 semaine	194.00 €
2 semaines	335.00 €
3 semaines	445.00 €

1 mois	570.00 €
d'octobre à mai	
1 nuité	43.00 €
1 semaine	150.00 €
2 semaines	260.00 €
3 semaines	340.00 €
1 mois	385.00 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement par famille	8.00 €
association	0.00 €
inscrip. Fin d'année	3.00 €
touriste chercheur...)	3.00 €
deur d'emploi handicapé	4.00 €
livre enfant	20.00 €
Perte ou détérioration livre adulte	20.00 €

**LOCATION SALLE DES FETES
(rue St Romain)**

	caution	400.00 €
commune	Particuliers	70.00 €
	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
communauté	Particuliers	150.00 €
canton	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
hors canton/	Particuliers	200.00 €
communauté	association	70.00 €
	collectivité	0.00 €

TARIF CONCESSION CIMETIERE

le m² 85.00 €

TARIFS ASSAINISSEMENT H.T. 1.60 €

Après échange de vue, Monsieur le Maire propose de réviser uniquement le tarif concessions du cimetière et le tarif de la facturation du m³ de l'assainissement comme suit :

Concession du cimetière : 85.00 €

Assainissement le m³ : 1.60 € ht

Monsieur benoit PUAUD prend la parole sur la gestion du service de la régie d'assainissement de la commune. Le service est de plus en plus important à gérer, mise aux normes et extension du réseau. La gestion de la partie administrative assez contraignante est déjà mutualisée avec les services de la régie de La Réole. Les impayés (créances irrécouvrables) sont constants avec une légère augmentation.

Monsieur Christophe MIQUEU, signale que l'augmentation du m³ d'assainissement est de 3% et qu'il aurait souhaité avoir plus d'information sur la gestion de la régie et sur son déficit en amont du conseil. L'objectif de campagne de son équipe était aucune augmentation des tarifs communaux.

Monsieur le Maire indique que le déficit de l'assainissement est de 25 000 euros et que l'augmentation envisagée couvre 5000 euros. Les budgets sont disponibles en mairie et que les procès-verbaux des conseils municipaux de vote des budgets sont en téléchargement libre sur le site internet de la commune. Il précise que réglementairement le budget annexe de l'assainissement collectif doit être équilibré en recettes et en dépenses, car sinon, les habitants de la commune bénéficiant du service assainissement non collectif (ANC) devraient supporter les coûts du service collectif alors qu'ils ont déjà financé une installation individuelle.

Monsieur Benoit PUAUD indique que les travaux et contrôles obligatoires, exigés par nos organismes de contrôle (Conseil Général, Police de l'eau, Agence Adour Garonne), deviennent de plus en plus coûteux et exigeants. Dans les années qui viennent d'autres obligations seront mises en place comme la télésurveillance (coût estimé à 9 000 à 10 000 euros)

Monsieur Christian BONNEAU demande si cela signifie que la commune est obligée d'augmenter tous les ans.

Monsieur le Maire signale que le tarif de l'assainissement n'a augmenté que de 11 centimes en 7 ans.

Sauveterre de Guyenne pourrait mutualiser ce service avec des syndicats voisins mais les tarifs seraient beaucoup plus importants. En effet, les tarifs de nos syndicats voisins avoisinent les 3 €/m³ alors que la régie de Sauveterre propose un tarif à 1.60 €/m³.

Monsieur Christophe MIQUEU signale que c'est un sujet qu'il faudra étudier et dont il faudra débattre si nous sommes amenés à réfléchir aux regroupements de syndicats.

Monsieur Benoit PUAUD indique que d'autres solutions sont possibles, notamment la délégation de service mais que celle-ci sera plus coûteuse

Monsieur Christophe MIQUEU informe également que des entités plus importantes peuvent aussi venir en aide aux petites structures, comme cela se passe par exemple dans les Landes où le Conseil général joue un rôle central pour accompagner les régies municipales.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, adopte les tarifs ci-dessus. Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2015.

- Stade Bazzani – **Délibération 2014-11-04**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour régler l'étude de faisabilité du club house du stade Bazzani, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits au compte 2031 op 116.

2032 op 113	D	- 2 400.00 €
2031 op 116	D	+ 2 400.00 €

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, adopte la décision modificative.

2 - PERSONNEL

- Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaires des agents (risque prévoyance) - **Délibération 2014-11-05**

Monsieur Benoit PUAUD rappelle au conseil municipal que conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance et comme précédemment évoqué lors du dernier conseil.

Le Maire propose au conseil municipal :

Article 1 : de participer à la protection sociale des agents de la collectivité

- pour le risque prévoyance en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

Article 2 : de fixer le niveau de participation comme suit :

- pour le risque prévoyance : 22 euros par mois brut/agent (dans la limite des frais réellement engagés par l'agent)

Article 3 : la participation sera revalorisée selon une nouvelle délibération

Article 4 : tous les agents fonctionnaires peuvent bénéficier de la participation.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

3 – ESPACE CULTUREL BONARD : salle culturelle et école de musique

- Avenant – **Délibération 2014-11-06**

Suite aux réunions de chantier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un avenant au marché de travaux de la création de la salle culturelle et sportive à « Bonard »

Lot n° 8 « Electricité courants forts et faibles »

Modification des installations: 6 285.95 € HT
(branchement tarif jaune, éclairage extérieur...)

Monsieur Christian Bonneau annonce que le groupe de l'opposition vote contre car ce projet ne correspond pas à son programme de campagne et qu'il ne cherche pas pour autant à polémiquer.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et 4 contre (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenants et à prévoir les crédits et ajustements nécessaires au budget.

Monsieur le Maire rappelle les inaugurations prévues le 06 décembre 2014 pour la salle culturelle à Bonard et la restauration du clocher de l'église Notre Dame et qui se dérouleront dans la matinée pour les inaugurations laïques et en fin d'après-midi pour la partie religieuse.

4 – POLE CULTUREL ET SOCIAL EN CENTRE BOURG

- consultation d'un architecte – ***Délibération 2014-11-07***

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation d'architectes a été faite. 28 offres ont été déposées. La commission d'appel d'offres doit maintenant étudier toutes offres.

Monsieur le Maire propose de donner délégation à la commission pour désigner l'architecte afin qu'il puisse travailler rapidement sur un avant-projet. Le dossier DETR devant être déposé avant le 15 janvier 2015.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), décide de donner délégation à la commission d'appel d'offres pour désigner un architecte parmi les 18 offres inférieures à la moyenne des taux (8.31%).

5 – PLU

Monsieur SAUTS signale que les travaux de la commission LULOM ont bien avancés, mais que le projet de modification du PLU doit encore être approfondi en commission le 12/11/2014 avant d'être présenté en conseil municipal. Ce point est donc reporter pour le prochain conseil municipal.

6 – REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX

- reprise définitive des concessions des cimetières – ***Délibération 2014-11-08***

Monsieur le Maire rappelle que la procédure des reprises des concessions dans les quatre cimetières communaux arrive à son terme. Le dernier constat a été effectué le 17 septembre 2014, la liste définitive a été déposée en mairie ainsi que dans les cimetières selon le délai réglementaire.

Le conseil municipal doit statuer sur la liste définitive des sépultures à relever, préciser celles représentant un caractère d'intérêt pour le patrimoine et pour lesquelles la commune accepte la prise en charge et donner pouvoir au maire pour engager l'arrêté de reprise.

Après échange de vue, le conseil municipal, dix-neuf voix pour, décide d'inscrire au patrimoine communal la sépulture (soldat inconnu 1^{ère} Guerre Mondiale) du cimetière : 1 (Sauveterre de Guyenne), carré : 1, tombe : 58 et autorise Monsieur le Maire à reprendre les sépultures indiquées en annexe 1, et charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- remerciements

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les remerciements de la famille de James MARTIN.

- voirie communale

Bien que la commission de la voirie inspecte la voirie communale mercredi prochain, Monsieur Christian BONNEAU signale que la voie accédant au lieudit Candale est dangereuse et qu'il est nécessaire de matérialiser le danger en attendant les travaux. Des panneaux en amont éviteraient les accidents. Monsieur TOMADA indique qu'une signalisation va être mise en place par les services techniques.

AGENDA

Les commémorations du 11 novembre, en collaboration avec des élèves du collège, avec les remises de médaille se dérouleront à une heure inhabituelle (17 h) pour avoir la présence des portes drapeaux déjà occupés dans la matinée avec d'autres cérémonies.

nov-14

31-oct au 26-nov Expo peinture et Atelier Créatif
11-nov Commémoration 11 novembre 1918
12-nov don du sang
12-nov Commission restauration : RPA puis école
12-nov Commission électorale
12-nov Commission LULOM
15-nov Théâtre Bateleurs
15-nov visite des bâtiments communaux
16-nov Quine des Aînés de la Bastide
21/22-nov Bourse aux vêtements
25-nov Commission DDOC : « évènementiel 2015 » + « communication publique »
27-nov Commission assainissement (Artelia) : La Ribeau + Bourg Ouest
28-nov Repas Gendarmes St Geneviève
29-nov théâtre des salinières « Thé à la menthe ou t'es citron ? »
30-nov Repas atelier Créatif
30-nov Yoga

déc-14

04-déc Repas du Club des Aînés
05-déc Commémoration UNC
05-déc théâtre "De Chair et de boue"
06-déc Conférence « les mythes du feu »
06-déc Inaugurations salle et église
06-déc Téléthon
11-déc Spectacle Ecoles
12-déc repas Maison de retraite
13-déc Concert Noel Ecole de Musique
16-déc CA du CCAS
16-nov Conseil Municipal
20-déc enregistrement 250ème émission ADISHATZ

janv-15

08-janv Commission DDOC
10-janv Quine Football
17-janv Quine Pétanque
16-janv Cérémonie des vœux 2015
18-janv Quine Paroisse

21-janv Repas des séniors CCAS
24-janv Conférence
24-janv Concert restos du Cœur
25-janv Repas de la Chasse
28-janv Collecte de Sang
31-janv Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal aura lieu le 16 décembre à 21 h ainsi que le conseil d'administration du CCAS à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Annexe 1

SAUVETERRE DE GUYENNE

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
1	1	1
1	1	4
1	1	6
1	1	11
1	1	12
1	1	16
1	1	22
1	1	23
1	1	24
1	1	32
1	1	36
1	1	37
1	1	44
1	1	46
1	1	47
1	1	48
1	1	50
1	1	51
1	1	53
1	2	3
1	2	10
1	2	14
1	2	15
1	2	18
1	2	24
1	2	26
1	2	27
1	2	31
1	2	36
1	2	37
1	2	39
1	2	46
1	2	48
1	2	49
1	2	50
1	2	54
1	2	55
1	2	56
1	2	58
1	2	61
1	2	62
1	2	67

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
1	3	1
1	3	3
1	3	5
1	3	17
1	3	28
1	3	29
1	3	30
1	3	32
1	3	43
1	3	44
1	4	2
1	4	5
1	4	6
1	4	8
1	4	9
1	4	12
1	4	16
1	4	17
1	4	22
1	4	23
1	4	28
1	4	32
1	4	41
1	5	3
1	5	5
1	5	6
1	5	8
1	5	13
1	5	18
1	5	20
1	6	2
1	6	7
1	6	8
1	6	9
1	6	16
1	6	17
1	6	23

LE PUCH

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
2	1	2
2	1	13
2	1	15
2	1	18
2	1	20
2	1	23
2	1	25
2	1	28
2	1	29
2	1	30
2	1	33
2	1	34
2	1	39
2	1	40
2	1	41
2	1	42
2	1	43
2	1	44
2	1	46
2	1	47
2	1	50
2	1	51
2	1	52
2	1	59
2	1	61
2	1	63
2	1	64
2	1	71
2	1	72
2	1	76
2	1	78
2	1	82
2	1	84
2	1	85

SAINT LEGER DE VIGNAGUE

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
4	1	1
4	1	3
4	1	4
4	1	6
4	1	8
4	1	10
4	1	11
4	1	13
4	1	14
4	1	1401
4	1	15
4	1	20
4	1	30
4	1	40
4	1	44
4	1	45
4	1	50
4	1	52
4	1	54
4	1	56
4	1	68
4	1	70
4	2	1
4	2	3
4	2	5
4	2	9
4	2	13
4	2	15
4	2	21
4	2	27
4	2	44
4	2	46
4	2	51
4	2	53
4	2	59

SAINT ROMAIN DE VIGNAGUE

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
3	1	4
3	1	5
3	1	8
3	1	9
3	1	10
3	1	12
3	1	13
3	1	14
3	1	20
3	1	26
3	1	30
3	1	37
3	1	39
3	1	40
3	1	47
3	1	50
3	1	51
3	1	52
3	1	53
3	1	55
3	1	56
3	1	59
3	1	60
3	1	61
3	1	62
3	1	63
3	1	65
3	1	77
3	1	98
3	1	99

CIMETIERE	CARRE	EMPLACT
3	1	102
3	1	104
3	1	105
3	1	106
3	1	109
3	1	113
3	1	114
3	1	115
3	1	120
3	1	121
3	1	122
3	1	123
3	1	124
3	1	125
3	1	126
3	1	127
3	1	129
3	1	136
3	1	139
3	1	146
3	1	152
3	1	155
3	1	156
3	1	157
3	1	158
3	1	159